



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

Décision n° 2025 03 02

OBJET :

Compte Financier Unique 2024 du budget de la commune de Contes

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi dix-neuf mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Pour l'examen et le vote du compte financier unique 2024, Monsieur le Maire quitte la séance et la présidence de séance est assurée par Monsieur Alain Alessio, 1^{er} adjoint.

Etaient présents : M. Alain Alessio, 1^{er} adjoint, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingear, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mme Fabienne Irlès, MM. Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mmes Sandrine Mauras, Marie-Fleur Alquier, Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Céragliari et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Malika Vannucci, M. Michel Caruso.

Etaient excusées : Mmes Martine Abellan et Karen Woignier.

Le quorum est atteint

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612-12 et 13 relatifs au vote du compte administratif,

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'arrêté du 31 octobre 2023 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 des ministres chargés des collectivités territoriales et des comptes publics fixant la liste des collectivités territoriales, de leurs groupements et des services d'incendie et de secours autorisés à participer à l'expérimentation au titre de la « vague 3 » de l'expérimentation,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 16 octobre 2019 relatif au compte financier unique pour les collectivités territoriales, les groupements et les services d'incendie et de secours admis à l'expérimentation de ce compte, appliquant l'instruction budgétaire et comptable M 57 et votant leur budget par nature

Vu la délibération n° 2021 09 08 du conseil municipal du 29 septembre 2021 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022,

Vu la délibération n° 2023 09 02 du conseil municipal du 25 septembre 2023 approuvant la mise en place de l'expérimentation du compte financier unique pour l'exercice 2023,

Vu la note de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Contes,

Vu le compte financier unique de la commune de Contes,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant qu'il y a lieu d'arrêter le compte financier unique de la commune de Contes pour l'exercice 2024,

Considérant que les résultats portés sur le compte financier unique sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	8 471 858,49 €	10 655 774,85 €
Résultat d'exécution		2 183 916,36 €
Résultat reporté		2 540 072,89 €
Résultat de clôture (Excédent)		4 723 989,25 €

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	4 991 907,77 €	3 975 896,35 €
Résultat d'exécution	1 016 011,42 €	
Résultat reporté	2 597 809,56 €	
Résultat de clôture	3 613 820,98 €	
Restes à réaliser	949 769,36 €	1 852 406,80 €
Solde des restes à réaliser		902 637,44 €
Besoin de financement	2 711 183,54 €	

Monsieur Alain ALESSIO, 1er adjoint, propose d'approuver le compte financier unique 2024 du budget principal.

**Le conseil municipal,
ouï l'exposé de son 1^{er} adjoint,
après en avoir délibéré,**

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopte le compte financier unique du budget principal de la commune de Contes pour l'année 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 26

Pour : 26

M. Alain Alessio, 1^{er} adjoint, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingear, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mme Fabienne Irles, M. Christophe Angéli, Mme Malika Vannucci, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Marie-Fleur Alquier, Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Céragliari et Mme Sylvie Carletto

Contre : /

Abstentions : /

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance
Elodie LORETZ

Le 1^{er} Adjoint,
Alain ALESSIO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20250319-20250319001-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2025
Publication : 25/03/2025

Le Maire, Francis Tujague